

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le 28 janvier 2021, le conseil communautaire de la CCB3F a décidé de prescrire l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui s'appuiera sur une vision partagée du territoire, établira des orientations communes de développement et se traduira notamment par la définition des zones de développement pour les quinze prochaines années. Cette délibération comprend également la définition des modalités de concertation avec la population pendant la durée d'élaboration du PLUi.

- Une mise à disposition d'un registre ouvert aux habitants pendant toute la durée de la procédure,
- Une mise en place d'une adresse courriel spécifique (plui@ccb3f.fr) permettant au public d'adresser ses remarques, ses questions ou ses contributions à l'élaboration du projet,
- L'organisation de deux réunions publiques aux différents stades du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et avant l'arrêt du projet de PLUi.

Il est donc prévu d'organiser jusqu'à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

- Une information régulière dans la presse locale et dans les bulletins intercommunaux sur la mise en œuvre de la procédure du PLUi,
- Une communication sur le site internet de la CCB3F avec une page spécifique pour le PLUi,

Retrouvez dès à présent **dans votre mairie et au siège de la CCB3F**, le registre de concertation qui permettra de recueillir votre point de vue sur la situation du territoire en matière d'habitat, d'environnement, de mobilité, d'économie, mais aussi de connaître vos remarques sur les pièces constituant le PLUi. La première d'entre elle, le PADD, sera établie à la fin de l'année 2022.

Demandes d'autorisations d'urbanisme

À partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de la CCB3F recevront sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire et déclaration préalable notamment). Ce programme national décidé par l'État répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics. Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples pour les usagers :

- Un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment,
- Plus de souplesse grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplètes,
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier,
- Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.

Pour la CCB3F, le service urbanisme intercommunal mettra en œuvre localement la démarche. Les dépôts pourront néanmoins encore se faire par voie papier en mairie, le personnel de la commune aura à sa charge de faire entrer le dossier dans la boucle de la dématérialisation.

Pour plus d'informations : 03 87 21 00 99 (service urbanisme) ou www.ccb3f.fr - rubrique aménagement.

Vos demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne !

Pour des démarches simplifiées et accessibles

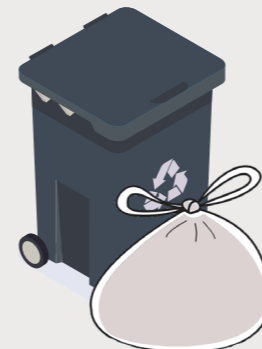
À partir du 1^{er} janvier 2022 depuis chez vous

Déposez vos demandes d'autorisations d'urbanisme sur le site internet de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières.

www.ccb3f.fr - Rubrique aménagement

Pour tout renseignement : 03 87 21 00 99 / contact.urbanisme@ccb3f.fr

Sacs transparents



À compter du 1^{er} janvier 2022, la collecte des recyclables sur le Bouzonvillois se fera dans des sacs transparents. Ces derniers remplaceront les sacs de couleur orange actuellement utilisés et seront à déposer de manière visible à côté du bac de collecte lors des jours de ramassage.

Les nouveaux sacs transparents seront fournis par le SYDEME, pour les communes du Bouzonvillois lors des futures distributions de sacs.

Retrouvez toutes les informations relatives aux ordures ménagères sur le site internet de la CCB3F dans la rubrique « **ordures ménagères** ».

POUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA CCB3F = SACS TRANSPARENTS



- ▶ Inutile de laver les emballages, juste bien les vider. Surtout ne pas les emboîter, ils seraient considérés comme des refus de tri.
- ▶ Je ferme mon sac à double noeuds et le dépose au sol (hors bac roulant).